LUS LA CROIS HAUTE

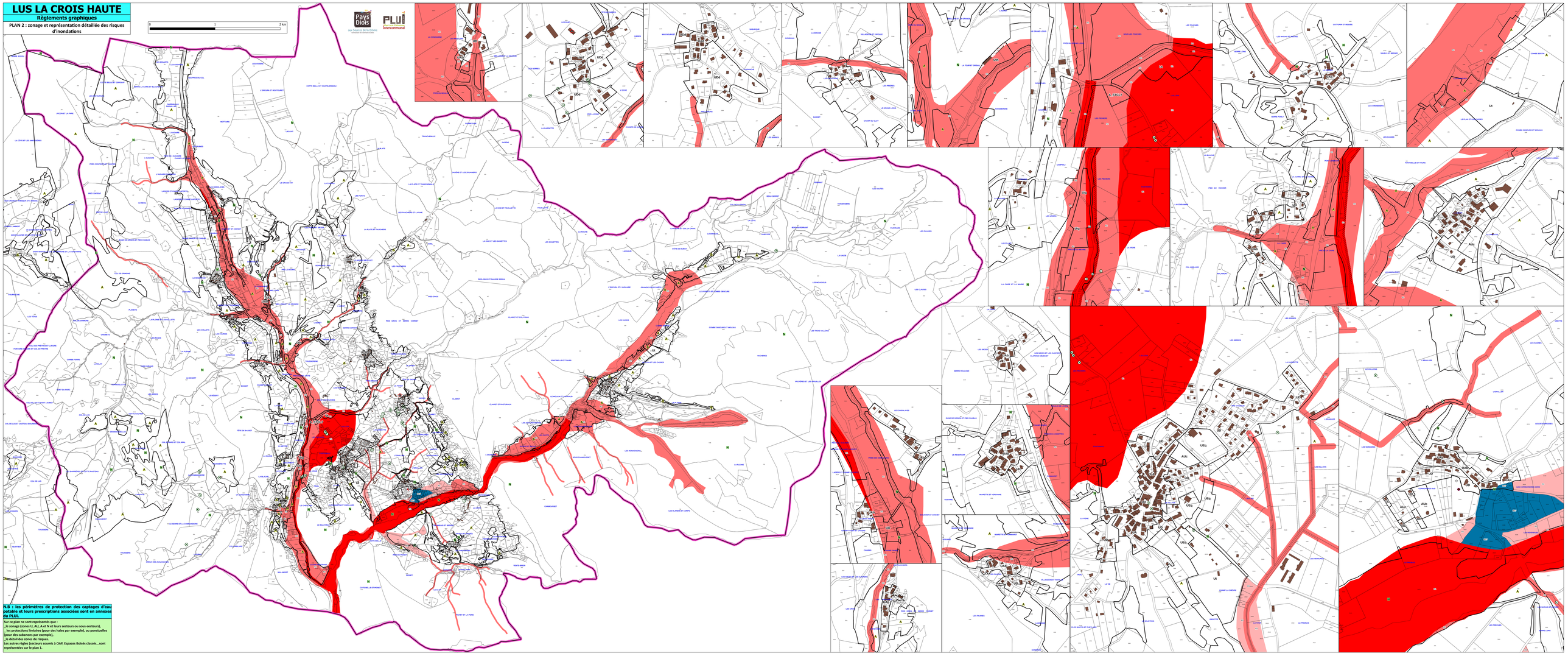
Règlements graphiques

PLAN 2 : zonage et représentation détaillée des risques d'inondations

0 1 2 km

Pays Diois

PLUi intercommunal



N.B : les périmètres de protection des captages d'eau potable et leurs prescriptions associées sont en annexes du PLUi.

Sur ce plan ne sont reproduits que :
- le zonage (zones U, AU, A et N et leurs secteurs ou sous-secteurs),
- les protections linéaires (pour des haies par exemple), ou ponctuelles (pour des cabanons par exemple),
- le détail des zones de risques.

Les autres règles (secteurs soumis à OAP, Espaces Boisés classés...sont représentées sur le plan 1.